

## Relevé de décisions

### CLAD de la ligne PCLM et Chartres – Courtalain du 20 octobre 2014

Monsieur Jean-Michel BODIN, Vice-Président du Conseil régional du Centre Délégué aux Transports, Infrastructures, Circulations douces et Intermodalité, ouvre la séance.

#### Les horaires :

- **Les usagers demandent pourquoi le train de 00h20 au départ de la gare de Montparnasse est supprimé et si cette suppression est provisoire.**
  - ⇒ SNCF Réseau indique que ce train est supprimé uniquement pendant la durée des travaux.
  - ⇒ Les mêmes interruptions de circulation sont maintenues tout au long du service annuel afin d'éviter de modifier les horaires intempestivement. Ces travaux auront un impact fort sur le quotidien des usagers durant les deux années à venir.
  - ⇒ La Région indique que, dans ces conditions, il est primordial qu'une information claire et précise soit transmise aux usagers.
  - ⇒ SNCF Mobilités indique qu'une communication spécifique sur les opérations de maintenance de l'infrastructure sera réalisée en amont des différentes phases travaux. Ces informations seront relayées par affichage en gares, flyers à bord des TER et sur le site internet qui intégrera les adaptations d'horaires qui seront mises en œuvre. Par ailleurs, les informations relatives aux travaux sont consultables sur le blog de ligne tenu par Monsieur Pascal GAUCHER, responsable de la ligne.

#### Matériel roulant et composition :

- **Les usagers indiquent que les trains des week-ends ne sont pas adaptés au flux des voyageurs : ce sont des trains courts et le volume important des bagages notamment pose problème à bord des trains.**
  - ⇒ La Région indique que les compositions des trains TER, normalement adaptées aux besoins de capacité nécessaires, ont été entérinées dans la nouvelle convention. Il appartient à la SNCF de respecter le nombre de places prévues. De plus, la Région a fait le choix pour l'avenir de l'acquisition d'un matériel plus capacitaire, le Regio 2N qui offrira 572 places.
  - ⇒ SNCF Mobilités ajoute que lorsque la SNCF n'est pas en capacité d'engager le nombre de rames prévues, des pénalités lui sont appliquées pour les trains en heure de pointe.

## Ponctualité et irrégularité :

- **Les usagers demandent quels sont les nouveaux objectifs en termes de ponctualité dans la Convention Région/SNCF.**
  - ⇒ SNCF Mobilités explique que la convention Région/SNCF comporte plusieurs objectifs de production, notamment sur le volume de trains supprimés, le respect de la composition des trains et la ponctualité en fin de parcours à 5mn. Le niveau d'exigence de ces objectifs est revu chaque année.

## Tarification, contrôle et incivilités :

- **Les usagers demandent si voyager en 1ère classe lorsqu'il n'y a plus de places en seconde classe est illégal.**
  - ⇒ La Région indique que les rames Régio2N commandées par la Région seront entièrement à classe unique. A court terme, les espaces 1<sup>ère</sup> classe des autres matériels disparaîtront et l'axe Paris-Chartres –Le Mans sera intégralement mono-classe.

## Régio2N : Les vélos

- **Les usagers demandent combien de portes comportent les Regio2N et quelle est la différence entre les trains actuels et les nouveaux Regio2N en termes de stockage des bagages et d'emplacements vélos.**
  - ⇒ La Région répond que des emplacements pour les bagages et les vélos sont bien prévus, des emplacements bagages sont également installés au niveau haut des espaces voyageurs. Il est à noter que les caisses sont plus larges que les RER et offrent ainsi une place disponible optimisée. Le Régio2N comporte 8 portes, plus larges que celles des TER2Nng.

## Autres :

- **Un usager mentionne la problématique des sanitaires dans les rames TER2Nng et demande si ce problème se posera pour les Régio2N.**
  - ⇒ La Région indique que la fiabilité des toilettes a été spécifiée au sein du cahier des charges des Régio2N. Bombardier devra livrer un matériel conforme au niveau d'exigence demandé sur la fiabilité des rames et de leur fonctionnalité dont celle des sanitaires. Quant aux toilettes des TER2Nng, une analyse des dysfonctionnements a été réalisée et des solutions techniques sont en cours de validation.
- **Un usager signale que les usagers de la gare de Vilette-Saint-Prest rencontrent des difficultés de stationnement aux abords de la gare. Il ajoute avoir sollicité l'Agglomération et le Département.**

- ⇒ La Région indique qu'elle n'a pas reçu de sollicitation concernant cette problématique mais qu'elle se tient à la disposition de l'Agglomération. En effet, la gare de La Villette-Saint-Prest fait partie des 19 gares prioritaires et à ce titre la Région Centre peut accompagner la collectivité compétente, en l'occurrence l'agglomération de Chartres Métropole, à travers une subvention régionale afin de participer au réaménagement des abords de la gare.

Sans questions supplémentaires, Monsieur Jean-Michel BODIN clôt la réunion en remerciant l'assemblée.

<b>Liste des participants</b>	
<b><u>CLAD de la ligne TER Paris-Chartres-Le Mans, 20 octobre à LUCE</u></b>	
<b>Présents :</b>	
Jean-Michel BODIN	Vice-Président du Conseil régional du Centre Délégué aux « Transports, Infrastructures, Circulations douces et Intermodalité »
Catherine MONSIGNY	Direction Infrastructures et Transports, Région Centre
Didier BOUCAULT	Direction Infrastructures et Transports, Région Centre
Mélissa BOUTON	Direction Infrastructures et Transports, Région Centre
Christine CAGNEAUX	Directrice Déléguée TER Centre- SNCF
Pascal GAUCHER	Responsable de ligne - SNCF
Eric MASLANKA	Chef du Service Commercial et Gestion du Réseau- Réseau Ferré de France- Direction Régionale Centre Limousin
Patrick VENANT	Chef du pôle Eurelien SNCF - Membre de l'Etablissement voyageurs régional centre
RUELLE Catherine	Usager
BLIN Patrick	Conseiller municipal
LOCHEREAU Jean	Conseiller municipal correspondant transport
ROUX Xavier	Représentant du Conseil Général d'Eure et Loir
ADAM Pascal	UNSA Cheminots – Secrétaire
GUERET Daniel	Conseiller Régional
Frédéric LACOMBE	Trésorier association AUPACHA
Yves NAUDIN	Président AUPACHA
BOUFFARD Jacques	SNCF Chartres
TRIQUET Marc	SNCF
BRETEAU Gérard	FNAUT
HOGU Jean François	Président FNAUT
Le Triant Michel et Josiane	Usagers
SCHMITT Jean Pierre	Conseiller régional
DE LA RAUDIERE Laure	Député
CORBÉ Didier	Assistant infos TER Chartres
MANTIN Ludivine	Adjointe Responsable de ligne SNCF
LEGALL Christine	L'écho
ROY Thierry	Adjoint au maire de Lucé
TRESSON Yves	Représentant conseil général 28
HAMET Philippe	AUPACHA Adhérent
SPECHT Michel	CFDT

MASSON Eric	Élu de Lucé
<b>Excusés :</b>	
Jean-Jacques CHATEL	Conseiller régional - Maire de Mainvilliers
Monsieur Daniel FRARD	Maire de Vernouillet